



B.P. 3182 - 31 bis, avenue du Général Leclerc - 54013 NANCY CEDEX - Tél 03 83 53 27 25

amiposte.nancy@wanadoo.fr
http://www.ami-nancy.com

microtel@lotharingie.com
http://www.lotharingie.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Réservé à l'administration
 base "adhérents"
 login

NOM - PRÉNOM _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone domicile _____

Téléphone(s) portable(s) _____

Téléphone bureau _____ Poste _____

Date de naissance ____ / ____ / ____

Profession _____

Adresse e-mail permanente _____

Participe aux activités de _____

Peut animer une activité de _____

CDThèque Oui Non (Dépôt de garantie : **45 €** / 295,18 FF)

| | (Joindre le justificatif si nécessaire) | € | (FF.) |
|--|---|-----------|--------|
| <input type="radio"/> Cotisation individuelle | (La Poste et France Telecom) | 40 | 262,38 |
| <input type="radio"/> Cotisation familiale | (La Poste et France Telecom) | 45 | 295,18 |
| <input type="radio"/> Cotisation individuelle externe | | 55 | 360,78 |
| <input type="radio"/> Cotisation familiale externe | | 60 | 393,57 |
| <input type="radio"/> Cotisation commune avec "Objectif Image" | | 70 | 459,17 |

Je, soussigné, déclare adhérer à l'association et joint le règlement de ma cotisation, soit la somme de : _____ Euros par : Chèque Espèces Carte bleue Nature

Je déclare, sur l'honneur, ne pas utiliser à des fins frauduleuses ou illégales le matériel mis à ma disposition par l'association. La cotisation est un droit d'accès qui ne constitue pas un droit à prestation, mais un simple abonnement aux services (votés en A.G.) offerts par les bénévoles de l'association.

À Nancy, le

Signature

T.S.V.P.



À L'ATTENTION DU FUTUR-ADHÉRENT

AMI poste.telecom et **Microtel multimédia** sont des associations. Ce texte ne se veut pas le règlement intérieur mais un simple rappel de ce que doit être l'esprit associatif.

L'adhésion assure un minimum de droit et un maximum de contraintes. Dans les droits, citons le pouvoir d'assister aux **Assemblées Générales** et de voter sur les actions passées ou proposées. Le droit d'être écouté par les bénévoles et les adhérents reste acquis dans la limite des disponibilités de chacun.

Parmi les contraintes, la plus importante est la **courtoisie**. Il n'y a pas de hiérarchie au sein de l'association. Le respect mutuel est le minimum quand il n'est pas possible d'assurer la franche camaraderie.

Le matériel vous appartient, mais il appartient également aux autres adhérents. Ne pas monopoliser à outrance et laisser la configuration dans son état de marche. Au besoin accepter même de changer de place.

En cas de problème hors de votre compétence, signalez les incidents à l'un des animateurs.

La gestion de l'association et les animations sont réalisées par des **bénévoles**. Une aide ponctuelle sera toujours bien accueillie. Un investissement personnel est indispensable pour maintenir une bonne entente. Et cet investissement doit prendre la forme d'une participation active aux activités.

En tant qu'adhérent, vous avez la possibilité d'user de tous les moyens que l'association met à votre disposition. Cette mise à disposition reste limitée dans le cadre de la loi. Il est totalement interdit d'user du matériel disponible pour des pratiques anti-commerciales. Le **piratage** est une clause d'exclusion immédiate, tout comme la simple utilisation du matériel associatif pour réaliser des copies autres que celles de sauvegardes. Si vous installez un logiciel commercial vous appartenant, sur une des configurations, vous devez soit l'effacer après utilisation, soit faire don de la licence d'exploitation à l'association. Dans la messagerie, la diffamation et l'incitation au piratage sont interdites.

L'association a besoin des adhérents pour crédibiliser ses demandes de subventions éventuelles. Toutes les informations données à l'extérieur sur le fonctionnement de l'association ne doivent pas mettre en doute cette crédibilité, mais au contraire inciter les personnes motivées par la maîtrise de la micro-informatique à rejoindre l'ensemble des adhérents.

L'ambiance familiale, outre la courtoisie qu'elle impose, veut aussi que l'accessibilité des locaux soit respectée. L'ouverture de la porte d'immeuble, via l'interphone placé près de la porte d'entrée du local, doit être faite par tous les adhérents présents. L'accessibilité des configurations ne doit pas être gênée par les détritiques laissés sur les tables. Deux poubelles sont installées dans la salle et des sacs plastiques en assurent l'hygiène. Une reconnaissance morale sera attribuée d'office à quiconque aurait l'extrême amabilité de les descendre dans la cour.

Un **frigo** est mis à votre disposition, son alimentation n'est effectuée qu'avec les contributions des buveurs. Les boîtes de boissons doivent être réglées immédiatement et, en aucun cas, laissées à l'abandon sur les tables.

Des **imprimantes** sont mises à votre disposition. Le remplacement des consommables est effectué avec les contributions des utilisateurs (voir le tarif affiché). Les impressions doivent être réglées immédiatement et, en aucun cas, laissées à l'abandon sur les tables.

Enfin, une masse de documentation est à la disposition de chaque adhérent. Ces documentations doivent réintégrer leur rangement après utilisation.

Merci de respecter cet ensemble de principes. Plus ils seront respectés, meilleur sera l'accueil que vous réserveront les animateurs.